

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pie X et la Séparation

Il est certainement permis de se demander si Pie X n'a pas résolu de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour provoquer une rupture définitive entre la France et Rome. Comment admettre, en effet, que Pie X n'ait point réfléchi aux conséquences possibles de son nouveau coup de tête.

De gaité de cœur, il fait surgir un conflit qui dépasse en gravité tous les précédents. Il demande leur démission à un certain nombre de prélats, sans que la nonciature — trait d'union entre la curie et le ministère des cultes — ait fait connaître à ce dernier les griefs que ces prélats ont pu encourir. Il menace de destituer des évêques qui ne peuvent être révoqués que comme ils furent nommés, c'est-à-dire par la double volonté de l'Eglise et de l'Etat. Or, il se trouve précisément que les ecclésiastiques en question sont ceux qui lors de l'application des lois anticongrégalistes, ont refusé d'entrer en lutte contre le ministère et le Parlement. La République est donc l'objet d'une provocation directe de la part de Pie X. Et cette provocation suit de quelques semaines à peine l'incident diplomatique qui a eu pour sanction la mise en congé de M. Nisard.

Ainsi les événements se précipitent, et c'est un spectacle qui mérite toute notre attention. Nous sommes loin de la politique accommodante de Léon XIII, et nous touchons peut-être à la séparation définitive et complète de l'Eglise et de l'Etat, car il serait inadmissible que le gouvernement réponde par une inaltérable patience à ces défis systématiquement injurieux.

Comme nous le disions en commençant, le point le plus troublant de toute cette affaire, c'est de savoir si Pie X ne s'est pas mis en tête de rompre lui-même le concordat. C'est l'opinion de la plupart des écrivains qui essaient de nous initier à la psychologie du pape. L'un d'eux, M. Raoul Allier, du *Siècle*, nous affirme que Pie X est homme à souhai- ter « l'excès du mal pour que le bien en sorte ». Il faut entendre par là qu'il est persuadé qu'il y aurait chez nous une crise effroyable si, du jour au lendemain, le divorce était prononcé. Ce serait un formidable coup de fouet infligé aux catholiques — mais un coup de fouet qui réveillerait leurs énergies, ranimerait leurs ardeurs et produirait dans notre pays, grâce au choc, des passions déchaînées, une renaissance des sentiments religieux. En somme, et pour employer une image familière, Pie X serait en train « de jouer à qui perd gagne ».

Pour M. Allier, la mentalité qui conçoit de tels calculs, où la ruse le dispute à l'audace, cette mentalité relève de ce qu'il appelle le « mysticisme apocalyptique ».

Allons-y pour l'apocalypique mysticisme !... Les états d'âme d'un pape ne peuvent évidemment s'étiqueter comme ceux d'un joueur de piquet.

Cela n'empêche qu'une autre hypothèse moins compliquée peut s'offrir, concurrentement avec la précédente, au choix des gens de bon sens.

Il se peut que Pie X ait inscrit dans son programme une réforme qui ne finirait jusqu'ici que dans les doctrines du parti radical français : à savoir la suppression du budget des cultes. Et nous venons de résumer l'ingénieuse explication qui fut donnée de ce phénomène.

Mais qui nous dit que Pie X ne spéculé pas purement et simplement sur notre timidité et sur notre frayeur des solutions extrêmes, pour appliquer, à notre barbe, quelques réformes qui lui tiennent au cœur, s'il faut en croire des informations autorisées.

Le Pape ne s'est point lassé, paraît-il, de répéter en ces derniers temps qu'une de ses grandes préoccupations était le renouvellement de l'épiscopat français. Et de fait, il est de notoriété

courante qu'il n'y a point en France que deux « suspects ».

Or, il y a quelques mois, le pape s'est grossièrement ingéré dans notre politique extérieure, et le gouvernement, contrairement à ce qu'on espérait un grand nombre de fermes et sages républicains, n'a point supprimé l'ambassade du Vatican.

Sans aucun doute, à Rome, on en a conclu que le ministère Combes s'était trouvé dans l'impossibilité d'aller plus loin ; que dans les conseils du gouvernement, de même qu'à la Chambre, il n'y avait pas une majorité pour des décisions plus expéditives. Dans ces conditions, pourquoi se gêner, pourquoi prendre des gants avec cette bonne fille de République et ne pas mettre fin à cet intolérable scandale : des évêques payés par elle, et qui ne la combattent pas ?

Si tel était le raisonnement de Pie X, son cas ne relèverait plus de la haute et distinguée pathologie dont parlait M. Allier. Il ferait plutôt songer à ce qu'on nomme vulgairement un coup à « l'esbrouffe ».

Comme on ne tente d'esbrouffer que les personnes à qui l'on suppose une forte dose de bêtise, cela reviendrait à dire que Pie X considère le gouvernement et la majorité républicaine comme un ramassis de naïfs.

A tout prix et à tout hasard, pour le présent et pour l'avenir, il serait peut-être utile de lui démontrer qu'il fait erreur — n'en déplaise à son infailibilité.

Paul BAZART

George Sand et les Jésuites

« Que peut-on répondre à ceux qui mentent sciemment et qui se font un honneur et un devoir de mentir à Dieu et aux hommes ? Si on jette à la face d'un jésuite ce mot insupportable à la dignité d'un homme : *vous mentez*, le jésuite ne se fâche point, il ne tend pas l'autre joue à l'exemple du Christ. Il sourit d'orgueil et de satisfaction intérieure, il s'applaudit d'avoir su mentir et s'il pouvait rougir, ce serait d'avoir fait, par malheur, un mensonge maladroit et inutile. »

Ces lignes, d'une brûlante actualité, sont de George Sand, elles ont été écrites en 1850 et sont extraites de la préface qui accompagne sa traduction de « République et Royauté en Italie » par J. Mazzini, le grand patriote italien, dont elle apprécie, en ces termes le caractère et le talent :

« Sous sa plume éloquent, les points les plus arides se colorent et s'enflamment au feu intérieur d'une âme enthousiaste et sainte. Un des hommes les plus méconnus, les plus calomniés, les plus lâchement insultés par l'esprit réactionnaire, est un des plus grands hommes de ce temps-ci. »

Et elle ajoutait : « C'est dans l'ordre. »

Elle l'ajouterait encore aujourd'hui.

En vue de la Séparation

M. Jean de Bonneson, écrivain catholique, pose dans la revue *Paroles françaises et romaines* quelques questions qui nous paraissent intéressantes à noter :

Est-il vrai, demande-t-il, qu'un certain nombre d'évêques français (pas tous) aient reçu de la secrétaire d'Etat du Vatican un questionnaire, sur un très grand papier, au sujet de la Séparation des Eglises et de l'Etat ?

Est-il vrai que la première question soit ainsi posée :

« Votre Seigneurie croit-elle que la séparation de l'Eglise et la dénonciation du Concordat de 1801 auraient pour effet de diminuer le Denier de Saint-Pierre en France ? Votre Seigneurie verrait-elle, le cas échéant, un moyen pratique pour que le Saint-Siège ne souffrit pas dans ses ressources annuelles de la séparation ? »

Est-il vrai que le questionnaire ne s'occupe que de l'intérêt que Rome peut avoir à avancer ou retarder la séparation et que pas une question n'ait trait aux intérêts spirituels des catholiques français ?

Est-il vrai que le Saint-Siège demande entre autres choses quel effet produirait chez les catholiques français un acte solennel du pape contre le protectorat de la France en Orient ?

Est-il vrai que le questionnaire doit être envoyé, rempli, à la Nonciature ?

Est-il vrai que ce questionnaire ne soit pas signé par le cardinal secrétaire d'Etat, mais par un autre prince de l'Eglise, très en vue depuis le nouveau régime.

Est-il vrai que le filigrame du papier, sur lequel est manuscrit le questionnaire, ne soit non celui de la secrétaire d'Etat, mais celui d'une congrégation célèbre ?

Est-il vrai qu'un des personnages à qui le questionnaire a été envoyé l'ait renvoyé au cardinal secrétaire en répondant qu'un Français — même ou surtout un prêtre — « ne faisait pas d'espionnage à l'intérieur ? »

L.A.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le Combat de Mouo-Tien-Ling

Les journaux publient la dépêche suivante :

« Armée de Kuroki, date et localité inconnues, par Fu-San, 18 juillet :
« Il y a eu hier un combat sérieux à la passe de Mouo-Tien-Ling. Les Russes étaient, estime-t-on, deux fois aussi nombreux que sur le Yalou. Quant aux Japonais, ils n'engagèrent qu'une brigade et un bataillon. On évalue les pertes russes à 2.000. L'entièrement des morts dure encore. Le chiffre des pertes japonaises a été de 300. »

A Port-Arthur

Une lettre de Port-Arthur parvenue à Moukden, dit :

« Ici, nous avons toute confiance dans le général Stoessel. La conviction de pouvoir résister victorieusement se communique à toutes les troupes et à la population. Le général Fook résiste actuellement dans les positions avancées aux assauts des Japonais, et retarde ainsi jusqu'à une date reculée le blocus de Port-Arthur. »

Le général Kondretjeff fortifie Port-Arthur. Il élève chaque jour des fortifications de plus en plus redoutables sur une hauteur où il semblait impossible, il y a quelques temps, d'en établir aucune. On installe des batteries, on élève des retranchements, on met en position des canons de tout calibre. La coopération de tous les généraux a permis de rendre Port-Arthur imprenable. »

Une lettre d'un autre officier, qui est parvenue ici, exprime une sécurité plus grande encore.

En Chine

Les *Toungouzes*

On mande de Tien-Tsin au *Standard*, le 18 juillet, que près de Kao-Pan-Tse les Toungouzes terrorisent les habitants des environs, dans le but de leur extorquer de l'argent, et leur font subir des tortures inouïes. Les troupes chinoises sont impuissantes à maintenir l'ordre. La crainte d'éveiller les susceptibilités de la Russie empêche les autorités militaires de prendre les mesures nécessaires.

MOTS DE LA FIN

Calino, assistant à un mariage, félicita la jeune mariée, qui épousa un officier d'infanterie de marine.

— Une bien belle arme, madame...

— Et il ajoute avec son à-propos coutumier :

— Et puis on y meurt beaucoup, ce qui assure un rapide avancement.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget s'est réunie, sous la présidence de M. Doumer. Elle a examiné une partie du budget du ministère de l'Intérieur.

Le chapitre premier de ce budget renferme la direction de la mutualité, qui est une création nouvelle, et qui se présente avec une organisation reposant sur trois bureaux. La commission maintient cette direction, mais elle estime que ce service pourra fonctionner d'une manière satisfaisante avec deux bureaux, et réduit le chapitre premier de 9.900 fr.

Le nombre des inspecteurs administratifs de tout ordre a paru considérable. La commission a fait une réduction indicative de 10.000 fr.

Après échange d'observations sur l'institution des sous-préfets, la commission amorce la réforme de la suppression en réduisant le crédit de 100.000 fr., le gouvernement étant juge des postes à supprimer.

La commission s'est ajournée à jeudi pour continuer l'examen des budgets de l'Intérieur et de la justice.

La commission de la marine

Mardi matin s'est réunie au ministère de la marine une sous-commission de la commission extra-parlementaire. Cette réunion avait pour but d'examiner les rapports de M. Bertin et de l'amiral Campion et de nommer des rapporteurs en vue d'étudier des parties déterminées de ces rapports. Les membres étaient peu nombreux. La séance était présidée par M. Thomson.

M. Doumer, au cours de la séance, voyant que les adversaires du ministère étaient en nombre, demande qu'avant de faire des rapports, la sous-commission délègue un certain nombre de ses membres pour examiner dans les ports les navires armés et en réserve, les navires en construction, la situation des arsenaux et du personnel.

La proposition de M. Doumer est acceptée par la sous-commission et l'on décide que la délégation sera composée de onze membres.

La sous-commission désigne sept de ses membres : MM. Doumer, Lockroy, Vazeilles, Berteaux, Delobbeau, Chaumet, Gerville-Réache.

Une altercation s'étant produite entre M. Berteaux et M. Thomson, M. Berteaux a quitté la salle ainsi que MM. Doumer, Lockroy, Chaumet. La sous-commission ainsi réduite à six ou sept membres, a remis à une date ultérieure la continuation de sa discussion.

Deux interpellations

M. de Castellane, député des Basses-Alpes vient d'informer M. Combes qu'il interpellera dès la rentrée de la Chambre, sur la politique du gouvernement vis-à-vis du Saint-Siège et sur l'interprétation donnée par lui au pacte concordataire.

D'autre part, M. Millevoje écrit à M. Combes qu'il a l'intention de lui adresser l'interpellation suivante : 1° Quelles mesures comptez-vous prendre pour prévenir ou empêcher les indiscretions qui portent une atteinte grave à la défense nationale en compromettant le fonctionnement du service des renseignements ? 2° Comment assurerez-vous l'organisation définitive et régulière de ce service ?

L'affaire des évêques

Le correspondant du *Temps* à Rome télégraphie :

« Mardi, les journaux catholiques sont très réservés. Ainsi, *l'Osservatore romano* se borne, sans les commenter, à publier les télégrammes des agences sur le conflit entre le gouvernement français et le Vatican. On voit que le mot d'ordre est de ne pas entrer en polémique et de laisser les événements s'accomplir. A noter, toutefois, un article de la *Voce della Verità* de ce matin, disant que le Concordat entre Napoléon 1^{er} et Pie VII

fut une œuvre de pacification qui eut un grand retentissement dans le monde entier ; que M. Combes, en détruisant le Concordat, fera, lui aussi, une chose retentissante, mais non en son honneur, et que l'histoire stigmatisera comme une grande erreur.

« Un cardinal m'a dit, à propos de ce conflit, que le saint-siège poursuivra sa ligne de conduite, qui lui est imposée par les règlements de l'administration de l'Eglise, sans se préoccuper si cela convient ou pas à M. Combes. Il fait observer que M. Combes, en déclarant que le Concordat exige que toute bulle ou bref ne peut être reçu en France et mis à exécution sans autorisation du gouvernement, faisait allusion aux articles organiques, que le cardinal Mathieu, dans son très intéressant ouvrage sur le Concordat, a taxé de camisole de force pour l'Eglise. Mais M. Combes sait fort bien que ces articles, faits contre l'Eglise et pour l'asservir, n'ont jamais été acceptés par la papauté, et qu'un catholique ne peut leur attribuer aucune valeur. »

Mort d'un député

M. Isambard, député radical de la première circonscription d'Evreux, conseiller général de Pacy-sur-Eure, vient de mourir à Pacy, à l'âge de 59 ans, après une longue maladie.

Voyages ministériels

Le président du Conseil a quitté à nouveau Paris hier, pour retourner dans la Charente-Inférieure.

Il se rendra directement de Pons à Carcassonne sans rentrer à Paris : le président du Conseil a accepté l'invitation des élus de Toulouse de s'arrêter samedi dans cette ville ; il y séjournera deux heures environ.

M. Delcassé à Pétersbourg

Le bruit court que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, se rendrait à la fin de la semaine à St-Petersbourg où il irait conférer avec le comte Lamsdorf.

Le voyage du Bey

Les télégrammes suivants ont été échangés entre le bey et M. Loubet.

Président République, Paris.

« En arrivant à Tunis, mon premier soin est de vous dire, Monsieur le Président, combien j'ai été touché de l'accueil qui m'a été fait par vous, par les membres du gouvernement et du Parlement, par les représentants et les habitants de la ville de Paris, et par toutes les personnes avec lesquelles j'ai été en rapport pendant mon séjour en France. »

« C'est un lien de plus qui s'ajoute à tous ceux qui unissent la Tunisie au pays avec lequel elle travaille au développement pacifique de ses destinées, et je suis heureux de vous exprimer ma reconnaissance en y joignant mes remerciements. »

» MOHAMET-BEN-HAJ bey, possesseur du royaume de Tunis. »

Le Président de la République a répondu :

« Je suis très heureux du bon souvenir que Votre Altesse emporte de son séjour en France. Il m'a été particulièrement agréable de l'y recevoir avec les membres du gouvernement et du Parlement, auxquels la population s'est spontanément associée, et de lui donner des marques de mon estime et de mon amitié. »

« Les liens qui unissent la Tunisie à la France n'ont cessé, dans l'intérêt réciproque, de se resserrer, et je me félicite du concours que Votre Altesse apporte à cette noble tâche, pour le bien des deux pays. »

» Emile LOUBET. »

Le Sultan du Maroc

Il est question d'un voyage imminent du sultan du Maroc à Paris. Des pourparlers étaient engagés depuis quelque temps, et le voyage récent du bey en France aurait, dit-on, vaincu les dernières hésitations de l'empereur.

Voyage du roi d'Espagne

On annonce que le roi d'Espagne ira à Londres rendre visite au roi Edouard vers le 15 novembre ; la nou-

velle officielle de ce voyage sera publiée très prochainement.

Le roi Alphonse se rendra spécialement à Paris vers la même époque, conformément au précédent créé par le roi d'Italie, et rendra également visite au roi de Portugal.]

L'affaire Dreyfus

Après avoir recueilli dans les premiers jours de juillet les explications de l'ex-capitaine Dreyfus sur divers points de son procès, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a suspendu l'audition des témoins. Son enquête est virtuellement close. Toutefois le rapporteur ne sera vraisemblablement nommé qu'à la rentrée, car des événements imprévus pourraient se produire nécessitant de nouvelles auditions de témoins.

Petites Nouvelles

Mokrani est arrivé à Alger où il a été reçu par sa famille et quelques indigènes.

— L'armée du Salut a créé une brigade d'automobiles de guerre. Cette nouvelle troupe de salutistes fera prochainement sa première campagne commandée par le général Booth en personne. Le général, en automobile spéciale, se rendra à la tête de sa brigade, de Saint-Just en Cornouailles, et visitera soixante-deux communes pour leur porter la bonne nouvelle.

— Le cardinal Vannutelli s'est rendu à Londres pour présider l'inauguration de la nouvelle Cathédrale.

— On mande de Téhéran que le choléra fait des victimes nombreuses, la mortalité atteint 800 hommes,

— Dans sa troisième séance, le Congrès d'hygiène sociale qui se tient à Arras, a émis un vœu interdisant l'emploi d'antiseptique pour la conservation du lait et prescrivant une inspection vétérinaire permanente des vacheries et rendant obligatoire l'épreuve de la tuberculose.

— M^{re} Chenu, Henry Bonnet, Jules Offray, Alpy, avocats des officiers inculpés dans l'affaire Dutriche adressent au ministre de la guerre une lettre dans laquelle ils protestent contre la publication par certains journaux, lundi soir du résumé qui a été transmis du rapport de l'expert. M. Camille Legrand, sur le grattage des noms.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* :

Qu'un curé diffame M. Combes, qu'il injurie M. Loubet, et que même, par surcroît, il insulte à la République, ni M. Combes, ni M. Loubet n'en mourront, ni surtout la République. Mais que les cléricaux aient licence de thésauriser, de posséder des caisses noires et de tenir en réserve un trésor de guerre contre l'Etat ; que les ministres du culte puissent mettre au service d'une multitude de petites coteries politico-religieuses l'autorité qu'ils retirent de l'exercice public du ministère religieux, cela nous ne saurions le permettre. Nous ne saurions le permettre sans renoncer à toutes les traditions de notre droit public, sans renoncer aux droits essentiels de l'Etat, je dirai même à son droit de légitime défense. Contre cela j'entends que le législateur nous prémunisse.

Revue de la Presse locale

Du *Quercinois* :

Après cent ans, nous en sommes revenus au même point ! Certes, si on le consultait, l'instituteur ne demanderait pas mieux que de dépendre exclusivement de ses chefs universitaires. Mais non, tu seras agent électoral, tu aboieras pour Pierre, pour Paul, toujours tiraillé du côté du manche, tu ne t'appartiendras jamais. Si tu veux te confiner dans ton rôle noble et modeste à la fois d'éducateur, te bornant à enseigner à tes enfants les notions, accessibles à leurs intelligences, du droit et du devoir, tu seras accusé de « rouspétance ». Adieu l'avancement et les distinctions.

CHRONIQUE LOCALE

Les Fraudes dans le Commerce des Vins
L'Officiel promulgue la loi tendant à réprimer les fraudes commerciales sur les vins. En voici le texte :

Article 1^{er}. Les dispositions du 1^{er} paragraphe de l'art. 8 de la loi du 16 décembre 1897 sont étendues aux chargements de vins de plus de vingt hectolitres.

Art. 2. L'art. 6 de la loi du 28 avril 1816 est complété ainsi qu'il suit :

« Pour les enlèvements de vins de plus de vingt hectolitres, lorsque la déclaration n'est pas faite par le détenteur actuel des boissons, elle doit être accompagnée d'une attestation de ce dernier confirmant la réalité de l'opération.

» L'auteur d'une attestation reconnue fautive ou inexacte et celui qui en aura sciemment fait usage seront punis des peines prévues à l'art. 4 de la loi du 6 avril 1897 ».

CAHORS

Elections cantonales

Suffisamment diminuée par les échecs qu'elle a subis aux élections municipales de mai, la Patrie Française ne semble pas bien résolue à mener, dans le Lot, campagne contre les candidats « sectaires ».

Les placards, les circulaires, les appels vibrants de la dernière heure, qu'à profusion, il y a deux mois à peine, elle faisait étaler dans la moindre bourgade, ne sont pas renouvelés.

La Patrie Française a perdu la grande partie qu'elle avait engagée contre le gouvernement. Elle a sombré.

Néanmoins, dans un dernier effort, elle essaye sur divers points de rallier quelques fidèles, pour prouver qu'elle vit encore, et elle a dépêché dans plusieurs cantons quelques-uns de ses prolégés.

Mais comprenant malgré tout qu'il n'y a rien à faire auprès des électeurs en faveur de la faction nationaliste, elle ne s'est pas mise en frais.

A Castelnaud, elle recommande M. le docteur Bessières ; à Limogne, M. Phalip, notaire ; à Lauzès, M. Séguin, avoué ; à Lacapelle-Marival, M. Lacarrière.

Où sont les brillants soldats des luttes passées ? Tombés au champ d'honneur ? Non, mais dépités par leurs échecs successifs, ils ont abandonné le terrain des combats, et ce sont les cadets qui entrent en ligne. Les grands chefs sont partis....

Aussi c'est sans réclame, sans tapage que la Patrie Française a estampillé ses candidats, car elle se sait battue d'avance, définitivement perdue.

Hygiène publique

On nous signale depuis quelques jours que des quartiers de viande corrompue sont jetés dans le Lot.

Les eaux étant en ce moment très basses, cette viande croupit là où elle est jetée et répand des odeurs épouvantables.

Les nombreux promeneurs et les riverains des quais se plaignent de cet état de choses qui ne tarderait pas, par suite des fortes chaleurs, à devenir très préjudiciable à la santé publique.

Brevet supérieur

Ont été définitivement reçus aux examens du brevet supérieur :

MM. Assomption, Astorg, Barry, Batut, Bénac, Cantarel, Coldely, Cussac, Decelle, Doumerg, Foissac, Gratias, Lavinal, Murat, Pons, Rouelle.

Médailles d'honneur

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a accordé la médaille d'honneur du travail aux ouvriers désignés ci-après :

MM. Pellissier, Pierre-Joseph, de Cahors ; Bouquiel, Antoine, de Castelnaud ; Coulza, Jean, de Saint-Sulpice ; Cayrel, Clément, de Figeac ; Gratacap, de Saint-Félix.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, des médailles d'honneur sont accordées aux sapeurs-pompiers de la compagnie du Lot dont les noms suivent :

M. Lafon Victor-Denis, tambour à la subdivision de St-Céré.

MM. Mariani Hippolyte, Soulauroix Pierre, Bonnassie Gérard, sapeurs à la subdivision de Gourdon.

M. Crayssac Etienne, sapeur à la compagnie de Cahors.

Médaille militaire

Ont été décorés de la médaille militaire, les gendarmes de la 17^e légion bis, dont les noms suivent :

MM. Paly, brigadier ; Delcros, Bruel, Delon, Lamouroux, Lacout, Labelle, Delfour, Bernard, Marty, gendarmes.

Manufactures de l'Etat

AVIS

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la comptabilité dans les Manufactures aura lieu vers la fin de l'année courante. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 18 octobre prochain dans les bureaux de l'une des Directions.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

A Cahors s'adresser au bureau de la Direction.

Course à pied Toulouse-Paris

M. Mercier, de l'Auto, était lundi à Cahors pour établir le contrôle dans notre ville de la course pédestre Toulouse-Paris (734 kilomètres), organisée par le journal l'Auto.

Le contrôle se tiendra au grand Café Tivoli, siège du Véloce-Sport Cadurcien.

Le départ de la course aura lieu à Toulouse le 1^{er} août, à 4 heures du soir et les premiers coureurs passeront à Cahors le 2 août, vers 5 heures du matin.

REUNION DES FACTEURS DU LOT

Ainsi que dans le numéro de samedi, nous l'avons annoncé, le 14 juillet eut lieu, à Cahors, la réunion des facteurs du département du Lot.

Avant l'ouverture de la séance, qui a eu lieu à la mairie, et après avoir serré la main à tous les sous-agents, M. Morel, Directeur, décerne la médaille d'honneur à M. Malet, facteur rural à Gramat. Cet emblème du dévouement est fixé sur la poitrine de ce vieux et brave serviteur par M. Bouniol, l'un des deux inspecteurs qui assistaient le Directeur.

Cette simple et touchante cérémonie a provoqué les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

M. Morel, directeur, prononce ensuite le discours suivant, frénétiquement applaudi :

Messieurs, Le groupe des sous-agents des Postes et des Télégraphes du Lot a été constitué il y a deux ans et inauguré, par mon prédécesseur, le 14 Juillet 1902.

Il a donc reçu la consécration officielle à laquelle il pouvait aspirer. En venant aujourd'hui au milieu de vous, j'ai cédé bien volontiers au désir manifesté par votre dévoué et actif secrétaire, de vous apporter des encouragements.

J'ai cédé également à un désir personnel, celui de serrer la main à chacun de vous. A quel degré de la hiérarchie qu'on soit placé, on est certainement heureux de presser dans la sienne la main d'hommes probes et loyaux, esclaves de leur devoir et dont les fonctions constituent un véritable sacerdoce. (Vifs applaudissements).

Messieurs, Mon prédécesseur, dans un discours très documenté, a passé en revue l'organisation et le fonctionnement de votre association générale ; il a énuméré les principales réformes qu'avec le solide appui de cette association le Gouvernement et l'Administration avaient déjà pu réaliser. Depuis lors le programme de vos revendications se poursuit, je n'y reviendrai pas.

D'un autre côté, à l'issue du banquet de l'an dernier, je vous ai entretenus de ma ligne de conduite. Je disais, en substance, dans les quelques mots que vous a lus l'un de mes collaborateurs, que mes efforts comme ma volonté avaient pour guides la Bienveillance et la Justice. (Applaudissements répétés).

Donne mois ont passé sur ces déclarations ; les actes qui ont suivi, sont là pour témoigner de ma sincérité. (Très vifs applaudissements).

Je n'insiste pas, car vous savez, Messieurs, qu'on a fort mauvaise grâce à se mettre en avant.

Je n'ai pas voulu dire tout à l'heure que je me refusais à parler de votre importante association.

Loin de là. Je me plais à reconnaître qu'elle est des plus prospères et en marche vers un but idéal.

Elle m'apparaît comme la statue de la Liberté tenant haut et ferme le flambeau destiné à éclairer la route du Progrès. (Applaudissements).

Le Progrès suit cette route, mais il la parcourt lentement. Le Progrès cesserait d'être le Progrès s'il allait vite. Qui va doucement, va sûrement ! Le Progrès connaît le proverbe italien. Il s'arrête parfois, hésitant, mais bientôt pour repartir d'un pas plus hardi, grâce à votre entente, grâce aux hommes remarquables qui sont à la tête de votre Association et qui, les uns et les autres, rivalisent d'activité d'esprit, de zèle et de persévérance pour mener à bien l'œuvre considérable dont vous les avez chargés. (Applaudissements).

Ils s'acquittent en toute conscience et avec le plus pur désintéressement de leur délicate mission, j'allais dire de leur devoir.

Je salue ici ces hommes de mérite et d'action. Vous pouvez être fiers d'eux. (Vifs applaudissements).

Restez unis, Messieurs ! Votre union est une force incomparable, non seulement pour l'amélioration de votre condition sociale, mais encore

et surtout pour la manifestation de la mutualité et de la solidarité.

Je suis d'ailleurs, en effet, vous a permis de vous soutenir dans la grande lutte pour la vie. Elle vous permet soit de parer les coups du Destin, soit d'en adoucir le choc ou l'amertume. Et il n'est pas éloigné le jour où vous pourrez vous écrier qu'elle n'est plus vraie cette désolante pensée du poète latin : « L'homme pour l'homme est un loup ». (Applaudissements prolongés). (Mouvement).

Messieurs, N'oublions pas que le 14 juillet est un anniversaire.

Il y a exactement 115 ans que le peuple de Paris a pris et détruit la Bastille. La France a choisis le 14 juillet comme fête nationale. Elle a voulu, en même temps, rappeler au souvenir un événement marquant dans l'histoire de l'émancipation sociale. (Très vifs applaudissements).

En fondant votre Association, vous aussi, Messieurs, vous avez renversé une Bastille ; celle des Préjugés. (Applaudissements).

Il est vrai que vous avez été puissamment aidés dans la conception et dans l'exécution de votre vaste projet par des gouvernants à l'esprit novateur et aux sentiments philanthropiques.

Vous leur devez de la reconnaissance ; l'expression de cette reconnaissance doit vous être suggérée autant par le cœur que par la raison. (Applaudissements).

Votre gratitude doit également aller au chef actuel de l'administration, à notre éminent sous-secrétaire d'Etat, qui ne néglige aucune occasion de vous témoigner sa haute sollicitude et de faire l'éloge de vos qualités. (Salve d'applaudissements).

Que ce chef bienveillant et juste veuille bien agréer l'hommage de notre profond respect et l'assurance de notre inaltérable dévouement. (Marques unanimes d'assentiment).

Je termine, Messieurs, en formant des vœux pour la réussite de vos espérances.

Beaucoup d'entre vous, j'imagine, ont envisagé un avenir meilleur pendant que leurs regards, à la fois tendres et anxieux, se portaient sur leur petite famille. (Applaudissements).

Si, à ce moment, le fonctionnaire élaborait des projets séduisants, le père en souhaitait la solution à brève échéance. (Vifs applaudissements).

Cela n'est-il pas dans la nature même des choses ? Oui, assurément. L'homme a des desirs qu'il peut borner, la famille a des exigences qu'il faut satisfaire. (Applaudissements répétés).

Un dernier mot, Messieurs ! Avant la Révolution, les associations existaient sous le nom de Corporations, mais elles avaient tellement dévié de leur but qu'elles étaient devenues l'une des plaies du régime. La Révolution supprima les corporations au nom de la liberté et prohiba le droit d'association. L'excès avait amené l'excès !

La République nous a restitué ce droit, et de cette liberté comme de toute chose, il est essentiel d'user sans abus. (Applaudissements vifs et répétés).

C'est un conseil, Messieurs ! Permettez-moi de vous le donner en toute franchise au cri de :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Tous les sous-agents se lèvent spontanément en répétant à l'unisson : Vive la République ! et en applaudissant longuement.

M. Chapard, secrétaire du groupe, remercie le Directeur en ces termes :

Monsieur le Directeur, Au nom du groupe Quercinois de l'Association générale des sous-agents, je vous remercie d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre réunion générale et des paroles cordiales et réconfortantes, que vous venez de nous adresser.

Votre présence parmi nous vient confirmer votre grande bienveillance à l'égard de vos subordonnés, bienveillance qui, à votre endroit, s'est manifestée à votre arrivée dans le Lot, par la suppression de l'arrêté que subissaient plusieurs de nos camarades dans leur avancement et que vous n'avez cessé de nous prodiguer en toutes circonstances. Les brigadiers-facteurs mieux placés que personne pour l'apprécier, vous en donnent ici un éclatant témoignage.

Je suis certain d'interpréter fidèlement la pensée de tous mes camarades, en vous assurant que pour vous en montrer toute notre gratitude et continuer à la mériter, nous redoublons de dévouement dans l'exécution de nos pénibles fonctions.

Je puis également vous donner l'assurance, Monsieur le Directeur, que les respectueuses sympathies de tous les sous-agents vous sont acquises sans aucune restriction.

M. Morel, directeur et MM. Bouniol et Mandon, inspecteurs, se retirent.

On procède ensuite à l'élection des membres du bureau : MM. Chapard et Barthes sont maintenus dans leurs fonctions à mains levées.

En fin de séance, des ordres du jour de sympathies sont votés à l'adresse de MM. Trouillot et Bérard, de M. Morel directeur et des membres du conseil d'administration de l'Association. Citons celui adressé à M. M. Trouillot et Bérard :

« Les membres du groupe Quercinois des sous-agents des Postes et des Télégraphes, réunis le 14 juillet à Cahors, ont adressé à M. Trouillot, ministre et à M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat, l'assurance de leur entier dévouement à leur devoir professionnel et de leur profond attachement à la République démocratique et sociale. »

Le banquet

A l'issue de cette réunion on se rend au banquet qui a eu lieu à l'hôtel de l'Orient, sous la présidence d'honneur de Monsieur le Préfet et sous la présidence effective de M. Mandon, inspecteur,

représentant M. le Directeur et auquel assistaient M. Gaillac, receveur principal, M. Gibert, secrétaire du groupe des agents et M. Cagnac, représentant le syndicat des ouvriers d'équipe.

Le secrétaire du groupe donne lecture des lettres d'excuses de M. le Préfet et de M. Costes, maire de Cahors.

M. Mandon se lève et prononce le discours suivant, très écouté et très applaudi :

Monsieur le Receveur principal, Messieurs,

J'ai conservé de notre réunion de l'an passé un souvenir si agréable que j'ai accepté avec empressement la gracieuse invitation que votre Comité a bien voulu m'adresser, cette année, par l'organe de votre actif et dévoué secrétaire, M. Chapard.

Je suis d'autant plus heureux d'assister à ce banquet que je trouve à mes côtés notre nouveau Receveur principal, M. Gaillac, bien connu par les sentiments de bonté qu'il professe pour le personnel et le secrétaire de l'Association Générale des agents, M. Gibert, l'un de mes fidèles collaborateurs.

Malgré mon désir de ne pas abuser des quelques heures de liberté dont vous jouissez en ce jour, j'aurais regret de ne pas vous exprimer en quelques mots les réflexions que me suggère cette belle réunion au dessus de laquelle il me semble voir planer, radieux et confiant, le génie de la solidarité.

C'est grâce à cette solidarité, à cette devise admirable « Un pour tous, tous pour un », que vous vous êtes appliqués à mettre en pratique, qu'il vous a été possible de faire devancer l'heure à diverses réformes attendues depuis de longues années et de conquérir, par des étapes successives, la véritable place qui vous est assignée au sein de la grande famille postale et télégraphique.

Vous méritez d'autant mieux cette place que vous êtes les vrais artisans de l'Administration et que vous personnifiez celle-ci sous la figure la plus simple et la plus modeste : j'ai nommé le facteur.

De nos jours, par les besoins incessants des relations sociales, le facteur est devenu l'auxiliaire indispensable à notre existence. Il est en réalité le dispensateur quotidien de nos joies et de nos tristesses.

La tâche qui vous incombe revêt sous toutes les faces la forme du désintéressement, de l'abnégation et du dévouement : Vous devez être fiers de l'accomplir.

Mais, aussi, combien de fatigues, combien de peines n'exige-t-elle pas de votre part !

Rien ne rebute cependant votre courage et il semble que tous les éléments ligés entre eux ne sauraient ralentir votre marche durant un seul instant.

Votre unique et perpétuel souci consiste à satisfaire le public en parcourant, du matin au soir, villes et villages avec une diligence qui n'a sûrement d'égale que celle du légendaire Juif errant !

A cette école d'endurance, vous acquérez bien vite, même à votre insu, une philosophie vraie, vous vous élevez sans cesse au-dessus des préjugés et vous maîtrisez sans peine vos passions. Votre discrétion et votre probité sont en effet devenues proverbiales.

A ces différents titres, vous méritez donc la reconnaissance de tous et si, dans la société, vous possédez encore certains détracteurs, cela tient évidemment à ce que ceux-ci, tout majestueux ou isolés dans quelque tour d'ivoire, ne vous ont jamais approché et n'ont jamais ressenti l'étreinte puissante et chaude de votre main.

Ce sont ceux-là, sans doute, qui lors de vos premiers appels à la solidarité ont cru à une révolte ouverte contre l'esprit de discipline.

Depuis, le temps a dû les convaincre que c'étaient là de pures chimères ! Par les sentiments élevés dont votre association s'est inspirée jusqu'à ce jour, elle a démontré que sa mission est plus pacifique en se bornant à améliorer la condition sociale de ses membres tout en revendiquant pour leur défense les grands principes d'équité et de justice.

Aussi, je suis heureux de saluer en vous les membres de cette association aussi forte que vigilante, qui a su mériter tant de sympathies et éluder tant de rancunes.

Quels que soient les brillants résultats déjà obtenus, continuez plus que jamais à resserrer les liens de cette grande solidarité. Vous marcherez ainsi d'un pas rapide vers ce demain qui verra la réalisation de vos vœux administratifs, vers ce demain qui récompensera vos durs labeurs.

En terminant, je crois être votre interprète, Messieurs, en portant un toast à M. Bérard, notre éminent Sous-secrétaire d'Etat, à M. Héli-Devals, préfet du Lot, à M. Costes, maire de la ville de Cahors, et enfin à M. Morel, notre sympathique et bienveillant Directeur.

Je bois à votre santé et à la santé de tous ceux qui vous sont chers.

M. Chapard, remercie les invités et en quelques mots fait ressortir les avantages, le développement et l'utilité de l'association ; il termine en rappelant que le 14 juillet est un jour mémorable où il y a plus d'un siècle, nos ancêtres, las d'être opprimés, rompaient leurs chaînes et proclamèrent l'ère de la liberté. Il convie ses camarades à se montrer leurs dignes continuateurs et à crier comme eux : Vive la Liberté ! par la République démocratique et sociale.

Cette fête s'est terminée aux accents de la Marseillaise chantée debout par tous les assistants.

En réponse à l'ordre du jour qui lui a été transmis, M. Bérard a envoyé le télégramme suivant :

Sous-secrétaire d'Etat Postes, à Cahors

Très touché de votre manifestation de dévouement et de sympathie. Vous en

remercie bien cordialement en notre commun dévouement à la République.

M. Trouillot a également adressé le télégramme de remerciements suivant :

Très touché des marques de sympathie que vous avez bien voulu me témoigner au nom du Groupe Quercinois de l'Association Générale des Sous-Agents des Postes et des Télégraphes, réunis à Cahors, à l'occasion de la Fête Nationale, je vous en exprime mes très vifs remerciements et je suis heureux de féliciter votre Groupe des sentiments républicains qu'il a manifestés en cette circonstance.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres honoraires sont priés de vouloir bien faire tenir, le plus tôt possible, leurs places pour la Réunion-Conférence du dimanche 24 courant.

Le public est informé que des cartes d'entrée à la fête sont tenues à sa disposition chez le concierge du théâtre.

Le Bureau du Cercle.

Musique du 7^me de ligne

PROGRAMME DU 17 JUILLET 1904

Le Bienheureux (All.) Leroux.
Madame Boniface (Fant.) Lacôme.
Panurge (Fant.) Planquette.
La Vallée d'Osseau (Valse) Benoist.
Marche Saharienne Benoist.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU

POINTES SÈCHES

LE D^r BESSIÈRES

Le docteur Bessières est candidat. L'éclosion de sa candidature fut, comme on sait, lente et pénible.

Car le docteur fut cette semaine plus divisé contre lui-même qu'un héros de tragédie.

Ce n'est point qu'il ait la figure de l'emploi :

Ses apparences sont frustes, il est lourd et lippu et dans sa barbe noire s'encadre une face large, plate et quelconque d'auvergnat, ce qui est, pour quelqu'un qui se pique de n'être point un étranger, un signallement déplorable.

Mais tout le monde sait que cet auvergnat a des séductions qui, pour être secrètes, n'en sont pas moins puissantes.

Il a d'abord son éloquence. C'est une éloquence qui, à vrai dire, bégaye et anone.

On le vit bien l'autre soir à Sainte-Alauzie.

Mais on peut constater à Castelnaud — je dois le reconnaître — qu'il savait lire et écrire, ce qui, après tout, est un mérite.

Ses clients affirment même qu'il sait compter.

De plus, c'est un grand politique. Il y a des hommes dont les programmes trop rigides et les idées trop arrêtées gênent l'action.

Il y en a d'autres dont les actes contredisent les programmes et les idées.

Le docteur Bessières échappe, grâce à son heureux naturel, à cette double critique.

Son programme consiste à n'en pas avoir et son action politique consiste à ne rien faire.

Il est sceptique et paresseux : d'où il résulte qu'il est — politiquement parlant, bien entendu — impuissant.

Cette impuissance s'est affirmée magnifiquement il y a trois ans, au conseil général où ses apparitions furent rares et son rôle nul.

Il y servit les intérêts de son canton — par son absence.

Mais le docteur Bessières veut recommencer l'expérience : je crains que les électeurs ne l'aient jugée concluante.

Consolez-vous docteur !

Vous n'êtes point de ceux à qui manquent les consolations. D'autres soins plus lucratifs ou plus agréables que ceux de la politique vous sollicitent.

A bas Bessières, docteur !

Le D^r Bessières et la « Patrie Française »

Nous apprenons, comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, que M. Bessières est soutenu de toutes façons par la « Patrie Française » et que M. Séguin, effrayé des conséquences qu'aurait pour son parti l'élection de notre ami de Monzie, offre à son concurrent son concours absolu.

Cette nouvelle n'est ni pour nous affliger ni pour nous surprendre.

Elle honore notre ami d'abord : c'est pour nos bons nationalistes, une façon de reconnaître sa valeur, de prévoir son rôle et de garantir la sincérité de ses opinions républicaines que de le craindre et de le combattre.

Quant à M. Bessières, réactionnaire, il est naturel qu'il retourne à son vomissement.

Jamais l'étiquette radical-socialiste dont il s'affubla ne nous a fait illusion.

On reconnaît une candidature nationaliste à je ne sais quoi de sournois et de dissimulé, à un défaut de franchise dans les opinions et de sérieux dans les convictions dont des âmes sincères ne s'accorderaient pas.

La candidature du docteur Bessières est

une candidature d'hypocrisie politique. Que les électeurs de Castelnaud le sachent : le docteur n'est que l'homme de paille d'un parti sans nom.

La défaite sera une victoire réellement et nettement républicaine.

Le triomphe de notre ami de Monzie, dans le canton de Castelnaud sera le triomphe, sur le parti de l'impuissance et de l'équivoque, de la République elle-même.

L'Hospitalet

Adjudication. — Le dimanche 14 août 1904, à dix heures du matin, il sera procédé à l'Hospitalet, dans une des salles de la mairie, par M. le maire de l'Hospitalet, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du Receveur municipal et de l'Architecte, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de restauration de l'église de Granéjols.

Ces travaux sont évalués à 6.500 fr. Cautionnement en espèces : 200 fr.

Le projet des travaux est déposé à la Mairie de l'Hospitalet où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches.

Monts Lalbenque

Lauzès

M. Durand, conseiller d'arrondissement sortant, adresse aux électeurs, la circulaire suivante :

Aux électeurs du canton de Lauzès

Mes chers concitoyens, Le 9 avril 1899, par un nombre important de suffrages, vous m'avez élu votre représentant au conseil d'arrondissement.

Je vous disais alors : Que quoique jeune et nouvellement arrivé dans le canton, j'avais cependant eu l'occasion de faire connaissance avec beaucoup d'entre vous ; que mieux que tout autre, par suite de mon état, j'étais à même de connaître vos besoins, et que dans la mesure du possible, tous mes efforts tendraient à l'amélioration du sort des malheureux et à une répartition plus équitable des charges publiques.

Je vous affirmais enfin que j'étais un républicain convaincu et que je ne transigerai jamais avec cette question de principe.

J'ai conscience d'avoir strictement tenu ma promesse et ce sans la moindre défaillance.

Au sein de l'Assemblée dont je fais partie, en effet, mon attitude a toujours été des plus nettes. Mes votes se sont toujours confondus avec ceux de la majorité radicale du Conseil, et je n'ai eu d'autre but que de défendre les intérêts du canton, de soutenir énergiquement toutes les initiatives tendant à un peu plus de bien-être social.

Et en dehors de cette assemblée, lorsque par mon attitude et par mes votes, il s'est agi de donner des preuves d'attachement à l'idéal républicain affiché par nos hommes politiques, idéal que je crois être celui de la démocratie rurale, ici encore et surtout, j'ai la prétention de n'avoir jamais failli.

Mes chers concitoyens, C'est donc la conscience absolument tranquille que je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Certes, je ne puis vous cacher que naguère j'avais songé à rentrer dans le rang, tant j'avais été découragé pour ne pas être écorné, par une campagne de calomnies menée contre moi, par quelques personnes, auxquelles il me semblait cependant n'avoir fait que du bien.

Il a fallu l'intervention d'un grand nombre de vrais amis, fermes républicains de notre cher canton, et l'insistance toute particulière de mon collègue et ami M. Peyrichou, pour m'amener à comprendre que tout autre était mon devoir. Je n'ai pas pu résister à tant de sympathies.

Mes bien chers électeurs, Je reste donc au poste où votre confiance m'a élevé, et comme un bon soldat, je vous promets de continuer à y faire bonne figure, si, comme j'en ai la certitude, vous me faites l'honneur, le 31 juillet, de m'y maintenir.

Vive la République ! J. DURAND, Notaire à Saint-Cernin, Conseiller sortant.

Cabrerets

Conseil d'arrondissement. — M. Séguin, avoué à Cahors, pose sa candidature dans le canton de Lauzès. A Cabrerets, hier, jour de foire il a exposé son programme dans la salle de la Mairie.

Ce programme, nous le connaissons tous : Rendre à la France ses libertés perdues. Répartir les impôts avec plus d'équité. Supprimer les sinécures dont s'enrichissent certains fils à papa, comme on le voit, dit-il dans un canton voisin, etc., etc. C'est en un mot le programme nationaliste dans tous ses détails avec le couplet obligé sur les malheurs des temps et la tyrannie des sectaires qui nous gouvernent.

Hélas ! Que n'est-il au pouvoir, M. Séguin. Vous verriez comme tout cela changerait rapidement ! Essayez, Mes chers amis ! comme il vous appelle... déjà ? et vous m'en direz des nouvelles.

Ce flot d'éloquence ne parait pas avoir impressionné outre mesure nos braves paysans qui décidément deviennent un peu sceptiques.

Non pas qu'ils soient restés complètement froids — température 35° à l'ombre — mais paraissent peu enthousiastes pour cette nouvelle candidature.

Je ne sais pas si M. Séguin rencontrera moins d'indifférence au cours de sa tournée électorale, ou nous aurons sans doute plusieurs fois l'occasion de l'entendre, notamment à St-Cernin dimanche, mais entre nous il en aurait grand besoin pour se hisser au siège qu'il convoite.

Ce compte-rendu était composé lorsque nous avons reçu de notre correspondant de Lauzès un autre excellent compte-rendu de la réunion de Cabrerets où parla l'avoué Séguin fils.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer ce compte-rendu qui ferait double emploi.

Nous prions notre correspondant de vouloir bien nous excuser.

Limogne

Conseil d'arrondissement. — C'est une chose faite : M. Phalip sera candidat au Conseil d'arrondissement contre le conseiller sortant M. le Dr Aymard.

M. le baron de Vauzelles a également posé sa candidature. La lutte sera donc bien nette ; le devoir des républicains est tout tracé.

Que tous fassent balle sur le nom du conseiller sortant, et renvoie à ses grimoires le notaire Phalip.

Nous ne doutons pas du succès du candidat républicain M. Aymard, si chacun fait son devoir, tout son devoir.

Cénévières

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à un prochain numéro une intéressante correspondance.

Concoets

Elections cantonales. — S'il est des circonscriptions électorales où il y a pé-

nicurie de candidats, tel n'est pas le cas du canton de Limogne.

Le Dr Aymard, notre conseiller d'arrondissement sortant et rentrant, aura pour concurrents le baron de Vauzelles, et M. Phalip, notaire à Limogne, le nouveau Benjamin de la guimpe et du rabat. Celui-ci, piloté par les deux plus fameux brouillons de la commune, Touniquet et Miquelou, nous a déjà fait l'honneur de venir nous donner les raisons de sa candidature : c'est d'abord parce que ses amis l'ont engagé à se présenter, et ensuite parce qu'il ne veut pas laisser le canton de Limogne devenir le fief des républicains Couderc et Aymard.

N'oublions pas de mentionner que M. Phalip, donnait son boniment devant la porte de l'église, juste au moment de la sortie de la messe. Aussi son auditoire était-il presque exclusivement féminin. Nous trouvant là à titre de curieux, nous avons surpris le dialogue de deux haut gradées de la Congrégation des mères chrétiennes que nous reproduisons textuellement : « Ma foi, disait la première, je voudrais bien être électeur pour voter pour lui. Et l'autre de répondre : Je voudrais bien le porter aussi car ça m'a l'air d'un gars solide ». Au 31 juillet nous verrons que cette appréciation, soit-elle juste, ne suffit pas pour faire un conseiller d'arrondissement.

Le même jour, M. Aymard se trouvant à Concoets à l'occasion du concours du comice agricole, et voyant ses adversaires ouvrir le feu, il a cru devoir faire aussi acte de candidat. Dans une des salles de l'hôtel des voyageurs, en dehors de toute cérémonie officielle relative au concours, devant un grand nombre d'électeurs et d'amis, il a rendu compte de son mandat.

« Attaqué, dit-il, il se défendra, mais il n'emploiera jamais les armes d'un de ses adversaires ; il restera sur le terrain des principes et ne s'abaissera pas à la personnalité. Dureté, ajoute-t-il, il sied bien à ceux qui se réclament d'un parti ayant à son actif la Croisade des Albigeois, le massacre de Vassy, la St-Barthélemy, les Dragonnades, l'Inquisition, etc., de parler de sectaires ! »

Il parlera peu de politique, car elle divise et parce qu'il y aurait trop à dire sur ce sujet. Qu'on sache néanmoins qu'il a toujours été républicain et qu'il le restera toujours, parce que ce gouvernement est le seul qui se soit occupé des petits, des humbles, et le seul capable d'assurer le bonheur et la gloire de la France. Voyez, dit-il, ce qui a été fait en ces dernières années, par l'instruction du peuple, pour l'assistance médicale des indigents, la loi ministérielle de 2 ans, etc., et considérez aussi ce qui est inscrit à l'ordre du jour des Chambres pour la rentrée prochaine, et qui aboutira certainement si le parti républicain sait rester uni : impôt sur le revenu qui dégrèvera le petit cultivateur ; retraites ouvrières qui assureront du pain aux travailleurs des champs comme aux ouvriers des villes pour leurs vieux jours, etc., etc.

Du reste les attributions des conseillers d'arrondissement ne sont pas d'un ordre si élevé ; leur rôle est surtout de veiller aux intérêts particuliers de l'arrondissement, d'assurer d'une façon équitable la répartition de l'impôt entre les diverses communes ; c'est tout au plus ensuite s'ils peuvent formuler des vœux d'ordre général. A cet effet, durant le court espace de temps qu'il a siégé, il a conscience d'avoir fait tout son devoir. S'il n'a pu obtenir tout ce qu'il aurait désiré, il a du moins fait le possible tant pour les intérêts particuliers que pour les intérêts généraux du canton. Les circonstances lui ont fait un devoir de s'occuper d'une façon toute spéciale d'une des communes du canton ; mais ce qu'il vient de faire pour celle-ci, il sera heureux à l'occasion de le faire pour toutes. Il vient d'obtenir pour les habitants de Calvignac qui s'occupent en grand de la culture de la fraise, plus de 60 % de diminution dans les frais d'expédition et de transport de leur récolte.

Il a demandé la création d'un chemin de fer à voie étroite de Villefranche à Cahors, et en attendant l'établissement de cette ligne, un service d'automobiles comme il en existe déjà sur plusieurs points de la France. Notre région déshéritée sous le rapport des voies rapides a cependant la truffe, les bois, les phosphates, l'élevage du mouton ; à côté de chez nous, vers Villefranche et Caylus il y a les céréales, les fourrages, et certainement avec des moyens de transport moins onéreux et plus accélérés, il s'établirait un trafic qui enrichirait le pays. « On a osé me faire un grief de ce que je n'habite pas constamment Limogne, et mes adversaires politiques disent que je dois être considéré comme un étranger. Mais en toute loyauté, je vous le demande, si quelqu'un doit être considéré comme étranger, est-ce moi ? Ne suis-je pas de Limogne par mon origine ? Ne suis-je pas toujours de Limogne par les liens de famille les plus intimes et par mes intérêts matériels ? Et si des considérations familiales m'obligent de partager mon existence entre Cahors et Limogne, n'est-ce pas une raison de plus pour que je puisse mieux vous servir ? »

Oui, vous m'avez vu enfant, et depuis que j'ai l'âge d'homme vous me voyez à l'œuvre. Avant d'être votre représentant j'ai fait tous mes efforts pour développer parmi vous cet esprit d'association et de mutualité, seul remède contre les misères individuelles. Je n'ai ménagé pour cela ni mon temps, ni ma peine, ni mon argent ; mais je suis dédommé par les résultats acquis. Je ne parlerai ni des syndicats agricoles, ni des caisses de retraite pour la vieillesse. Je citerai seulement les caisses d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail que j'ai été le premier à organiser non pas seulement dans le canton de Limogne, mais dans le département du Lot. Or, nous avons actuellement dans notre canton pour plus de cent mille francs d'assurances ; nous avons payé pour quatre mille francs environ de sinistres, et l'Etat nous est venu en aide pour deux mille quatre cents francs.

Je félicite tout particulièrement la commune de Concoets qui tient la tête dans ce mouvement. Aujourd'hui elle récolte les fruits de son comice, on en a la meilleure preuve dans les troupeaux exposés ici aujourd'hui. Naguère, à la suite d'une conférence que j'eus l'honneur de vous faire, vous organisiez immédiatement votre caisse d'assurance contre la mortalité du bétail qui fonctionnait aussi admirablement que votre comice. Le ministre vient de vous accorder une subvention de 500 francs et un de vos membres a été fort heureux de toucher 250 fr. représentant le prix intégral d'un boeuf qu'il venait de perdre.

Persévérons, mes amis, dans cette voie du bien commun, laissons crier les partisans des régimes déchus. Saluons l'aube de l'ère nouvelle que nous voyons poindre, où la solidarité et la fraternité ne seront plus de vains mots, où par l'union du travail, de l'association et de la mutualité, le paysan aura plus de bien-être, trouvera plus de bonté réciproque, ce qui constituera en même temps la force matérielle et la valeur morale de la France.

Ce discours a été vivement applaudi par les électeurs présents qui se sont engagés à soutenir et à faire triompher la candidature républicaine de M. le docteur Aymard.

LUZÉCH

Réponse S. V. P.

La Dépêche de ce jour s'étonne que nous soutenions M. Pons à l'élection du 31 courant. M. Pons, déclare-t-elle, a eu des votes blâmables au Conseil municipal de Luzéch.

Si cela est, nous le regrettons ; mais la Dépêche nous permettra bien de constater qu'elle jugeait M. Pons très suffisamment républicain lorsque, par dévouement à la cause démocratique, il s'effaça, il y a 3 ans, devant M. Pagés.

A cette époque, M. Pons avait des droits aussi sérieux que ceux de M. Pagés pour se mettre sur les rangs. Il fit preuve d'une abnégation que M. Vieussens ne peut nier.

Et puisque notre aimable confrère d'Albas croit devoir nous critiquer, nous lui demandons de dire franchement ce qu'il pense d'un homme qui fait fi de sa parole d'honneur.

Pas de réponse anonyme datée de Luzéch, de Sanzet ou d'ailleurs ; une réponse carrée avec une signature au bas.

Pour moi, je n'ai jamais eu avec M. Edmond Pagés des relations très cordiales. Je me flatte même d'avoir très efficacement servi sa cause lors des deux dernières élections cantonales. J'aurais encore agi de même aujourd'hui... s'il n'avait pas donné sa parole d'honneur qu'il ne serait pas candidat en 1904.

Est-ce que pour M. Vieussens un homme qui manque à sa parole peut avoir la confiance de ses concitoyens ? Réponse S. V. P.

Je tenais — je l'avais déclaré — à éviter toute polémique afin de faciliter l'union au second tour.

La Dépêche en a décidé autrement. Soit.

Je suis prêt pour une discussion au grand jour.

A. C.

Incendie. — Mercredi matin, à une heure, un incendie s'est déclaré dans la grange de M. Récéjat, boucher. Grâce au concours dévoué de la population accourue immédiatement sur les lieux du sinistre, les flammes furent rapidement circonscrites. Les dégâts sont peu importants ; mais on croit à la malveillance. Une enquête est ouverte.

Donelle

En Conseil d'Etat. — MM. François Arnaudet, adjoint, Jean Arnaudet, Bessières-Gourdon, Basile Raynal et Pierre Baudel, conseillers municipaux de la commune de Donelle, élus au scrutin de ballottage du 8 mai, dont l'élection a été annulée par le conseil de préfecture, le 15 juin dernier, viennent de se pourvoir en Conseil d'Etat contre cette décision.

Montcuq

Election au Conseil d'arrondissement M. Bénays, adresse aux électeurs du canton de Montcuq l'appel suivant :

Chers concitoyens,

Compris sur le tableau des Conseillers d'arrondissement dont les pouvoirs ont expiré cette année, et persuadé d'avoir de mon mieux rempli les devoirs du mandat que vous m'avez confié en 1901, je viens solliciter pour le 31 du courant le vote qui doit me continuer votre confiance.

Vous avez pu apprécier mon dévouement à bien servir vos intérêts et ma fidélité au programme dont je me suis toujours inspiré. Aussi, il me paraît inutile de le retracer devant vous dans tous ses détails. Cependant je tiens à vous renouveler qu'en toute justice l'idéal républicain doit avoir pour objet de demander les ressources qui sont indispensables au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques plutôt à la bourse du riche qu'à celle du pauvre, du travailleur et de l'ouvrier.

En second lieu de réduire les dépenses excessives ou inutiles et, au moyen d'économies bien comprises, de permettre bientôt à notre budget national non seulement de faire signer gratuitement les malheureux des villes et des

campagnes, mais encore d'assurer à tous ceux qui ont mené une vie de labeur et de privations l'existence de leurs vieux jours.

Enfin je désirerais la diminution des frais de justice et de tous les droits fiscaux de façon à arrêter la crise agricole que nous traversons et partant la dépopulation de nos campagnes.

Electeurs,

Comme par le passé, je resterai, dans la mesure de mes attributions, toujours disposé à vous être utile ou agréable et mon plus grand plaisir consistera à vous obliger.

A mon tour je vous prie d'éviter toute abstention, afin qu'en toute circonstance, j'aie le crédit nécessaire à bien défendre vos intérêts.

Aux urnes. Electeurs et vive la République ! E. BÉNAYS, Propriétaire, Adjoint au Maire de Montcuq.

Puy-l'Évêque

Election au Conseil général. — M. Bousquet, le sympathique candidat républicain, continue la série de ses visites dans les diverses communes du canton, où partout il reçoit l'accueil le plus chaleureux.

Accompagné par les plus fermes républicains, et présenté aux électeurs par l'honorable M. Deltit, conseiller d'arrondissement et maire de Puy-l'Évêque, M. Bousquet a exposé son programme politique, nettement réformateur.

Il a fait également justice de l'inepte argument que, contre lui, développent ses adversaires : « Il est étranger ! » M. Bousquet est, à cette heure, établi dans notre canton où il est propriétaire ; mais comme les réactionnaires ont tout intérêt à écarter sa candidature, ils n'hésitent pas à faire circuler les bruits les plus faux.

Quoi qu'il en soit, les électeurs du canton de Puy-l'Évêque ont déjà su apprécier le talent et l'affabilité du candidat républicain ; rien ne les détournera plus de cette candidature qui partout acclamée, sortira triomphante des urnes, le 31 juillet.

Ce sera une éclatante manifestation de sympathie que les électeurs feront à M. Bousquet, autant qu'à dévoué M. Deltit qui ne ménage ni son temps, ni sa peine pour assurer le succès.

Cet excellent citoyen, les démocrates donnent de vifs remerciements, car partout où son action est nécessaire, il n'hésite pas à l'apporter. Voter pour M. Bousquet, c'est voter pour M. Deltit, le succès de l'un est lié au succès de l'autre.

C'est dans une communion parfaite d'intelligence et de sincère solidarité que ces deux noms dans la lutte électorale doivent être unis, et que les électeurs du canton de Puy-l'Évêque couronneront cette lutte si franchement, si loyalement, pour l'idée républicaine.

St-Géry

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à un prochain numéro une intéressante correspondance.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON

Election cantonale. — La candidature de M. Besombes, maire de Sonac, s'annonce sous les meilleurs auspices. M. Besombes était lundi à la foire d'Assier où, en compagnie de M. Vival, notre sympathique député, il a reçu de nombreux amis venus de tous les points du canton pour acclamer sa candidature. Il a été très entouré et les meilleures promesses lui ont été faites. La veille, dimanche, 17, M. Vival et lui ont parcouru les communes de Cambes, Bousac, Corn, Espagnac-St-Eulalie et Bregues. Dans la plupart, les maires, les conseillers municipaux et un très grand nombre d'électeurs lui ont fait l'accueil le plus enthousiaste et l'ont assuré de leur concours le plus actif.

M. Besombes visitera toutes les communes du canton et il recevra partout les mêmes assurances.

Le canton de Livernon qui, aux dernières élections législatives, a donné la majorité à M. Vival et qui a, depuis plusieurs années, un conseiller d'arrondissement radical en la personne de l'honorable M. Bex verra cette fois s'affranchir complètement ! Les électeurs républicains voteront en masse pour M. Besombes qui est un des leurs, qui vit constamment la même vie qu'eux et qui, comme le dit si bien sa profession de foi, mettra à leur service, à défaut de diplômes qui sont à la portée de tous les favoris de la fortune, sa bonne volonté, son expérience des affaires et son entier dévouement.

M. Bex a promis son concours à son ami M. Besombes. Par son aménité, son attachement aux intérêts qui lui étaient confiés, M. Bex s'était acquis des titres à la reconnaissance du parti républicain. Aussi tous ses élec-

teurs ont-ils regretté que les raisons de famille dont nous avons déjà parlé, l'aient empêché de poser sa candidature ; ils reportent sûrement sur M. Besombes les suffrages qu'ils ne lui auraient point marchandé à lui-même.

Election d'un conseiller général. — Après bien des hésitations, M. Charles Besombes, républicain radical, maire de Sonac, s'est enfin rendu aux instances de ses amis politiques et personnels (et ceux-ci sont nombreux dans le canton de Livernon) où M. Besombes ne compte aucun ennemi.

Il a pu s'en convaincre dans ses tournées électorales où il a été reçu partout à bras ouverts, principalement le jour de la foire d'Assier où un grand nombre de ses amis étaient venus l'assurer de tout leur dévouement. M. Vival lui-même, qui était venu prêter son concours, a été surpris de voir tant d'empressement autour de son ami qui ne savait à qui répondre étant assailli de tous côtés.

Il aurait fallu voir ce même jour la mine piteuse qu'avait M. Delpon, entouré de quelques bourgeois à longue lévite. Il a pu constater que le canton voulait un représentant qui s'occupe des intérêts des électeurs.

Il verra également qu'à Livernon les habitants sont fatigués d'être dirigés par certaines personnes qui se moquent des intérêts de tous pourvu que les leurs marchent bien.

D'ailleurs on n'a pas besoin d'un conseiller général qui habite Paris onze mois de l'année : tout le monde votera le 31 juillet pour le candidat-ouvrier Besombes, que chacun estime.

Aynac

L'abondance des matières nous oblige à ajourner un intéressant article d'Aynac.

Saint-Céré

M. le capitaine Guillaume Doucet, candidat républicain radical, adresse à ses électeurs la circulaire suivante :

Chers concitoyens, Le 31 juillet prochain vous êtes appelés à élire un conseiller d'arrondissement.

Je n'avais qu'un désir, rentrer dans le rang et continuer avec mes amis du Conseil municipal la lutte commencée, pour le triomphe de la République démocratique, mais sur les instances de notre sympathique député M. Vival, et de nombreux amis politiques du canton, je sacrifie volontiers mon désir, et je viens de nouveau solliciter vos suffrages. Je ne crois pas avoir besoin de vous faire ici une profession de foi. Originaire du canton, vous connaissez tous mes opinions politiques, mes principes, et ma sollicitude pour les intérêts des travailleurs, qu'il me suffise de vous dire que si vous m'honorez de votre confiance, vous trouverez toujours ma porte largement ouverte et vous trouverez toujours en moi l'homme serviable, pour appuyer et faire aboutir auprès des pouvoirs publics vos légitimes revendications.

Electeurs, Si je suis votre élu, vous pouvez compter sur mon inflexible dévouement. Soyez certains que j'examinerai attentivement et avec le plus grand soin, toutes les questions intéressant le canton et tous mes efforts tendront à les faire aboutir.

Electeurs républicains, J'attends votre verdict avec le calme qu'inspire la certitude du devoir accompli. Vivent les réformes, par la République démocratique ! Guillaume DOUCET, Capitaine en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, Premier adjoint au maire de Saint-Céré, Conseiller d'arrondissement sortant.

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Voici la liste des élèves de cette école reçues au brevet supérieur au cours de l'année scolaire 1903-1904. Mmes Tauran, Puech, Lespinasse, Solleilhavou, Rougéry, Janoueix et Blancherie.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Nous avons appris avec plaisir que M. le Ministre du commerce avait décerné à l'occasion du 14 juillet, la médaille d'argent des facteurs à M. Mallet de Gramat. Nous sommes heureux et fiers d'applaudir chaudement à cette distinction si bien méritée, après trente ans de bons et loyaux services. Excellent républicain, très bon agent sous tous les rapports, cette récompense ne pouvait être mieux placée. Que M. Mallet et sa famille veuillent bien recevoir de leurs nombreux amis de Gramat et de nous en particulier les plus sincères et les meilleures félicitations.

Concorès

Succès. — Nous apprenons que Mme Bugès, institutrice à Concorès, vient d'être déclarée admissible aux épreuves du professorat des écoles normales. Nos meilleures félicitations.

Cressensac

PROFILS

LAVERDET LUDOVIC

L'ancien adjoint au maire de Martel est un homme de taille moyenne, brun avec une petite barbe noire qui lui sied à merveille. Sa figure respire la bonté et la franchise. Il est affable avec tout le monde et sa cordialité le fait aimer de tous, à l'exception des cléricaux qui ne peuvent le sentir.

Il s'attache beaucoup aux personnes qu'il aime, aussi, ceux qui le connaissent n'ont pas été au delà étonnés de le voir rester aux côtés du député Lachèze,

non pas qu'il fût d'accord avec lui au point de vue politique ; mais parce qu'il l'aimait et n'osait l'abandonner ; parce que, comme un grand nombre de républicains martelais, il espérait le voir revenir à son ancienne politique républicaine.

Et n'aurait-il pas mal fait de l'abandonner plus tôt ? S'il l'avait fait, la ville de Martel n'ayant plus à sa tête qu'un pur cléricale comme maintenant, aurait été définitivement conquise à la réaction.

Grâce à lui, Martel va reconquérir son ancien titre d'avant-garde républicaine. Ayant trouvé un prétexte légitime pour abandonner Lachèze, je dis Lachèze et non pas Lachèze, car il a toujours été un des dissidents du Conseil municipal, il l'a saisi et a fait son devoir.

Malgré la guerre acharnée que lui avaient faite les cléricaux, il avait été élu Conseiller municipal ; pour avoir ses coudées franches il a donné sa démission. Le 9 juillet le comité républicain radical du canton de Martel réuni sous la présidence de M. L.-J. Malvy l'a désigné comme candidat au Conseil d'arrondissement contre le banquier Laplagne, homme lige et bras droit de Lachèze.

Batte Laplagne, sera battre Lachèze. M. Laverdet saura conduire le drapeau républicain à la victoire. Les Martelais abandonneront M. Lachèze pour reprendre leurs anciennes traditions.

C'est son éroulement définitif. Martel sera sauvé et cela grâce à Laverdet. Les républicains sauront lui en être reconnaissants.

Bétielle

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à un prochain numéro une intéressante correspondance.

Souillac

M. Malvy, adresse aux électeurs du canton de Souillac la circulaire suivante :

Chers concitoyens, Vous êtes convoqués pour le Dimanche 31 Juillet afin d'élire votre conseiller général ; je viens de nouveau solliciter le renouvellement de mon mandat.

Depuis dix ans j'ai l'honneur de vous représenter à l'Assemblée Départementale et j'ai conscience d'avoir loyalement et fidèlement fait mon devoir. Mandataire laborieux, j'ai assisté à toutes les séances du Conseil général, ainsi qu'à toutes celles de la Commission des Finances dont j'ai toujours fait partie ; élu par mes collègues membre de la commission départementale, j'ai fait tous mes efforts pour me rendre digne de cette haute confiance et partout j'ai défendu les intérêts généraux du département, sans jamais oublier ceux de notre canton ; nul de vous ne l'ignore, aussi je crois inutile de faire la nomenclature des nombreux projets que j'ai fait aboutir.

Si je conserve votre confiance, je poursuivrai, dans la mesure du possible, la réalisation du programme décennal des chemins vicinaux, voté par les conseils municipaux et déjà approuvé par le Conseil général, en m'inspirant toujours des besoins les plus pressants de nos communes.

Au point de vue politique, je suis tel que vous m'avez toujours connu. Républicain de la première heure, passionnément dévoué aux réformes démocratiques, qui seules peuvent améliorer la condition des travailleurs, je m'associerai à toutes les mesures capables de favoriser la marche incessante du progrès.

Je considère que la République a pour mission essentielle de combattre la misère, de faire disparaître les abus et les privilèges, de répartir plus équitablement les lourdes charges de l'impôt, d'établir le règne de la Justice pour tous et de défendre énergiquement les conquêtes de la Révolution.

C'est parce que je suis sûr que ces idées sont les vôtres que je compte sur vos suffrages. Vive la République démocratique ! MALVY M. Maire de Souillac, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Lot, Conseiller sortant.

Bulletin Financier

La faiblesse des cours que nous constatons hier a protesté au début de cette semaine, mais les bas cours pratiqués ont provoqué des demandes de peu d'importance, ce qui a permis de ramener le cours à son niveau normal.

Le 3 0/0 a passé de 97,87 à 97,92 dernier cours.

Très peu d'affaires sur les actions des Sociétés de Crédit : le Comptoir National d'Escompte à 608 et le Crédit Lyonnais à 1.131 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos chemins : l'Orléans à 1.448 a seul été traité à terme.

Le Suez a passé de 4.155 à 4.160. Sur les fonds étrangers, la reprise s'est manifestée sur l'Extérieure à 86 ; le Portugais à 61,85 et sur le Turc à 86,05. L'Italien clôture à 102,55 ; le Russe Consolidé à 91,60 ; le 3 0/0 1891 à 74,80.

Au comptant, les obligations du Port de Rosario sont très fermes à 409,50.

